

# Newsletter Réseau français Villes-Santé

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024

# À LA UNE

# LA SYNTHÈSE DU COLLOQUE DE BORDEAUX ET LES FICHES-ACTIONS DES ATELIERS SONT DISPONIBLES EN LIGNE.

Les retours d'expériences et enseignements issus du colloque de Bordeaux (« Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé » - 28, 29 et 30 mai à Bordeaux) sont disponibles en ligne sous le format d'une synthèse (Revivez la journée du 29 mai!) et de fiches-actions retraçant l'ensemble des échanges et des conclusions remontés lors des ateliers « cas pratiques ».

Le Réseau français Villes-Santé remercie encore une fois l'ensemble des personnes qui ont participé à cette édition 2024, la Ville de Bordeaux pour son accueil et tous les intervenants pour leur engagement et leur marque de confiance pour avoir accepté de contribuer activement à ces moments d'échanges.

Pour consulter la synthèse du colloque 2024, cliquez ici

Pour accéder aux fiches-actions des ateliers (contenu réservé aux Villes-Santé), <u>cliquez ici</u>

#### **SAVE THE DATE!**

Les prochaines rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé auront lieu les 11, 12 et 13 juin 2025, à Besançon, autour de la thématique « Jeunesse, santé et bien-être. Quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour une approche globale de la santé des 12-25 ans ».

Pour plus d'informations, cliquez ici



# LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE ET D'UN RECUEIL D'ACTIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES.

Dans le cadre du groupe de travail « Santé dans Toutes les Politiques », le Réseau français Villes-Santé a lancé une enquête et un recueil d'actions ayant pour objectifs de compléter les travaux et réflexions du GT et de favoriser le partage d'expériences entre Villes-Santé. Plus précisément, l'enquête a pour objectif de comprendre comment l'approche de Santé dans Toutes les Politiques est mise en œuvre dans les Villes-Santé ; le recueil d'actions venant ensuite illustrer cela à travers le partage d'initiatives mises en œuvre à l'échelle des Villes-Santé. Toutes les Villes-Santé sont encouragées à répondre à l'enquête et à remplir une ou plusieurs fiches actions pour faire remonter et valoriser toute initiative. Un grand nombre d'initiatives sont éligibles : cela peut prendre la forme de plans ou documents formulés par la ville/ EPCI (CLS construits dans une approche globale de

la santé, plans végétalisation incluant une démarche transversale de santé, etc.), des collectifs (ex. CLSM, stratégie One Health etc.), des comités transversaux interservices/inter élus en lien avec la santé ou toute autre initiative formelle ou informelle qui intègre les enjeux de santé dans d'autres secteurs de la politique publique et qui recherche explicitement des synergies et des co-bénéfices entre eux.

Pour télécharger les documents, <u>cliquez ici</u>
Pour toute question, contactez Martina Serra :
<u>martina.serra@villes-sante.com</u> - 06 66 03 47 90.

# EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

## SAVE THE DATE! LE 3<sup>E</sup> CAFÉ RÉSEAU AURA LIEU LE 14 JANVIER.

Le mardi 14 janvier, de 13h30 à 14h30, le Réseau français Villes-Santé animera son 3ème Café Réseau, en visio. À destination des Villes-Santé – que vous soyez agent, technicien, élu – les Cafés Réseau permettent de revenir sur les dernières actualités du RfVS et de son programme de travail (groupes de travail en cours, publications à venir, etc.); et d'ouvrir sur un temps d'échange libre. La thématique retenue pour ce premier Café Réseau 2025 est « la Santé dans Toutes les Politiques ». Il sera animé par Maude Luherne, directrice et Martina Serra, chargée de projet européen.

Pour vous inscrire au Café Réseau #3, <u>cliquez ici</u> Le lien de connexion sera envoyé quelques jours avant.

# LE GROUPE D'ÉCHANGES « PANIERS SANTÉ » A ÉTÉ LANCÉ LE 27 NOVEMBRE.

Ce groupe d'échanges évolue en parallèle du groupeaction « Paniers santé » qui est composé de 3 villes témoins et de 5 villes/EPCI pilotes. Au total, ce sont 29 villes et EPCI qui ont manifesté leur intérêt pour participer à cet espace de discussion sur la distribution de paniers (type ordonnance verte ou autres actions pour agir sur la précarité alimentaire). Lors de cette première réunion, les participants ont pu découvrir les projets portés par les membres du groupe-action ainsi que des premières recommandations pour construire ce type de projet. Le compte-rendu et le support de présentation sont disponibles sur l'espace réservé.



Pour accéder aux ressources, <u>cliquez ici</u>

Ce groupe d'échanges se réunira 2 à 4 fois par an. Si vous souhaitez le rejoindre, n'hésitez pas à contacter Alexandra Bastin, chargée de projet alimentation saine : alexandra.bastin@villes-sante.com

# SÉLECTION DES VILLES POUR L'ÉTUDE « ZONES SANS VOITURE AUTOUR DES ÉCOLES ».



Les Villes-Santé de Lyon, La Rochelle et Marseille ont été retenues pour participer à l'étude sur la mise en œuvre des zones sans voiture autour des écoles. Pour rappel, cette étude est menée dans le cadre du projet européen JA PreventNCD et vise à comprendre comment le dispositif « zones sans voiture autour des écoles », mieux connu sous les noms de « rues scolaires » ou « rues aux écoles », est mis en place dans les Villes-Santé. En 2025, cette étude qualitative suivra le déploiement de ce dispositif dans les 3 villes retenues, afin d'analyser le processus de mise en œuvre autour de trois grandes étapes : la conception, la mise en œuvre et le suivi après mise en place. Ce travail s'élargira en 2026 à toutes les Villes-Santé, par l'organisation d'un GT jalonné d'ateliers cas-pratiques, afin de partager les expériences et les bonnes pratiques entre pairs.

Pour toute question, contactez Martina Serra: martina.serra@villes-sante.com - 06 66 03 47 90.

# RENCONTRES TERRITORIALES: LA SANTÉ, UN OBJECTIF POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOS VILLES ET VILLAGES.

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et ses partenaires, le Réseau français Villes-Santé et ESPT - Élus Santé Publique & Territoires, vous proposent une série de trois matinées, en distanciel, afin de comprendre l'impact de nos environnements de vie sur notre santé, et la manière dont les collectivités peuvent agir, notamment via l'Urbanisme Favorable à la Santé. Elles auront lieu les 29, 30 et 31 janvier prochain, de 09h15 à 12h30 (les 3 matinées sont indissociables).

L'objectif de ces Rencontres est de donner à voir la palette d'actions qui sont à la main des territoires pour agir sur la santé des habitants, et au-delà, celle du vivant (avec l'approche Une Seule Santé) sous condition d'un travail coopératif, intersectoriel.

Pour consulter le programme et vous inscrire, <u>cliquez ici</u>

# **36**

# RETOUR SUR LE WEBINAIRE « QUEL·S HÉRITAGE·S DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 POUR LES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS ? ».

Le 29 novembre dernier, le webinaire organisé par le RfVS a rassemblé une soixantaine de participants autour de la question de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour les villes et intercommunalités. Pour apporter quelques éclairages à cette question, le Réseau a accueilli plusieurs intervenants et Villes-Santé.

Dans son introduction pour le RfVS, Sylvie Justome - Ville de Bordeaux - est revenue sur les rencontres nationales 2024 du Réseau et sur le plaidoyer publié à cette occasion. Par la suite, Christophe Lepetit -Responsable des études économiques, Centre de droit et d'économie du sport – a présenté l'évaluation du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école sur le territoire de l'académie de Créteil en pointant les limites et les atouts de ce dispositif dont le déploiement dans les écoles françaises reste un défi. Cette première intervention a été suivie de celle du Professeur Anne Vuillemin venue présenter les résultats d'une étude interrogeant les impacts des grands évènements sportifs sur le niveau de pratique de la population générale. Son intervention s'est clôturée par quelques recommandations afin de favoriser de manière durable l'activité physique auprès de la population et dans les politiques publiques.

En deuxième partie de webinaire, quatre Villes-Santé (Bordeaux, Limoges, Marseille et Paris) ont témoigné des opportunités et des limites offertes par les JOP sur leurs territoires. La Ville de Bordeaux est revenue sur la tournée Une France en Forme, sur sa politique volontariste pour favoriser les mobilités actives et la végétalisation des cours d'école et sur le tremplin offert par les JOP pour l'accélération de la rénovation des équipements sportifs. La Ville de Limoges a mis en avant la priorité accordée au sport bien-être, au sport pour tous et au sport de masse et a souligné l'émulation et les retombées positives du passage de la flamme paralympique dans la Ville. Pour Marseille, l'accent a été mis sur le programme « Savoir nager » qui laisse à la Ville un héritage immatériel engagé depuis 2021, pour les enfants et les adultes. La Ville a également présenté l'offre de service de sa 3ème Maison Sport-Santé ouverte en août 2024 et fait un zoom sur l'évènement de sensibilisation, les « Jeux me bougent » en pointant l'enjeu à maintenir ces dynamiques dans la durée.

En fin de webinaire, la **Ville de Paris** a présenté comment l'héritage des JOP a été pensé dès 2019 à travers la stratégie « Transformations olympiques » construite en 2018-2019. Des illustrations ont été présentées à travers 4 dispositifs : Paris Sportives, Paris Sport Dimanche Estivaux, Sport Senior en plein air et Paris Sport Santé.

Pour voir ou revoir le replay du webinaire, <u>cliquez ici</u> Pour accéder à la synthèse, <u>cliquez ici</u>

# LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

13 janvier – 14h/16h	GT « Santé dans Toutes les Politiques ». Thématique « Travailler en transversalité dans une approche de SdTP ». (en visio) (réservé aux Villes-Santé)
14 janvier – 13h30/14h30	Café Réseau #3 « Santé dans Toutes les Politiques » (en visio) (réservé aux Villes-Santé) Formulaire d'inscription : <a href="https://forms.office.com/e/RvRzFEvEPC">https://forms.office.com/e/RvRzFEvEPC</a>
20 janvier – 14h/16h	Bureau du RfVS (en visio) (instance réservée aux membres du Bureau)
29, 30 et 31 janvier – 09h15/12h30	Rencontres territoriales:  La santé, un objectif pour l'aménagement de nos villes et villages.  Organisées conjointement par le CNFPT, le RfVS et ESPT.  (en visio) Programme et formulaire d'inscription: https://www.cnfpt.fr/se-former-se-former-autrement/participer-a-nos-evenements/rencontres-territoriales-sante-objectif-lamenagement-nos-villes-villages/inset-angers
13 mars – 10h/16h	Conseil d'administration du RfVS (à Paris) (instance réservée aux membres du CA)

# LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Martina Serra et Audrey Gonneau ont représenté le RfVS lors du séminaire de travail du programme de recherche APPIE (02 et 03 décembre), portant sur l'Analyse des Politiques Publiques à Impact sur l'Enfant. Cette nouvelle réunion a proposé aux participants de réfléchir sur le transfert de connaissances : de la recherche à l'action, comment construire des outils d'aide à la décision à destination des élus, des techniciens et des professionnels du champ de l'enfant/petite enfance ? Pour plus d'informations sur le programme, cliquez ici

Les Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable ont rassemblé près de 900 personnes à Montpellier, les 02 et 03 décembre 2024. Lors d'un atelier intitulé « Agir sur la santé via des dispositifs innovants pour une alimentation saine et durable », Alexandra Bastin a présenté le recueil d'actions (2022) et l'ouvrage (2023) du RfVS portant sur l'alimentation saine et l'activité physique. L'atelier a aussi permis de zoomer sur le groupe-action et le groupe d'échanges « Paniers santé » menés dans le cadre du projet européen JA PreventNCD.

Le 05 décembre 2024 à Rennes, s'est tenu le 3ème colloque régional des espaces sans tabac, organisé par les comités bretons de la Ligue contre le cancer. Cette journée, introduite par la Ligue nationale contre le cancer (LCC), le comité 56 de la LCC, la Ville de Rennes et l'ARS Bretagne, a mis en lumière plusieurs exemples de déploiement des espaces sans tabac (EST) sur différentes villes. Les intervenants ont souligné l'importance d'un environnement soutenant afin d'éviter certains écueils tels que la stigmatisation des fumeurs. L'après-midi, les participants ont assisté à l'intervention du Pr Karine Gallopel-Morvan, intitulé : Comment les élus et les habitants d'une ville sont-ils influencés par les industriels du tabac et de l'alcool ? soulignant en particulier comment ces industriels utilisent l'espace public et virtuel pour inciter les jeunes à consommer. Cette intervention rappelle l'enjeu que représentent les déterminants commerciaux pour la santé publique. À ce jour, la région Bretagne compte 345 EST et 21 plages sans tabac et de nouvelles initiatives sont en projet (Rues aux écoles avec des espaces sans tabac etc.).

Martina Serra et Jennifer Guillouche ont représenté le RfVS dans le cadre du Forum Cap'Com (11 et 12 décembre) à Lille, événement centré sur la communication publique. Cette édition 2024 a réuni plus de 1 400 professionnels issus de collectivités, de groupements hospitaliers, d'entreprises privées, etc. Aux côtés de Sévérine Blanc – Responsable communication, ARS PdL et de la Ville de Grenoble – représentée par Laurie Chambon et Marine Wiki Nuytten – Martina et Jennifer ont porté la voix du Réseau lors d'un atelier sur la communication en santé. En partant des valeurs et de l'approche globale de la santé qui est au cœur de la démarche Villes-Santé, elles ont pu partager des retours d'expériences et des recommandations sur l'importance d'intégrer la santé dans toutes les politiques, et par ricochet, de rappeler aux collectivités qu'elles sont légitimes pour parler « santé » et adopter cet angle dans leur communication publique.

# LES « VILLE-À-VILLES » EN COURS

- > VàV-24-10 Vaccination de la population
- > VàV-24-09 Lancement des espaces sans tabac-communication auprès des parents
- > VàV-24-08 Gestion informatique des Dossiers Médicaux de Santé au Travail (DMST)
- > VàV-24-07 Conservation dossiers dans les SCHS
- > VàV-24-06 Collaboration avec les CPTS

Pour accéder aux « Ville-à-Villes », cliquez ici

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com

# LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

LA VILLE DE RENNES A ORGANISÉ DU 20 AU 30 NOVEMBRE, LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ MENTALE.



Avec les États généraux de la santé mentale, la Ville de Rennes a voulu « aller plus loin » en mettant l'accent sur la place des habitants, lors d'un moment d'expression plus large. Coconstruit avec les partenaires locaux, avec une forte implication des personnes présentant des troubles psychiatriques (groupe de travail « Participation citoyenne » du CLSM), les États généraux de la santé mentale de Rennes ont offert plusieurs grands temps forts au cours de 10 jours d'évènements, de débats, d'ateliers, d'expositions, de formations sur des thématiques variées : participations citoyennes des usagers en santé mentale, santé mentale des jeunes, logement et santé mentale, etc.

Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole, et Yannick Nadesan, adjoint délégué à la santé à la Ville de Rennes et Président du Réseau français Villes-Santé ont introduit l'événement, à travers duquel la Ville a souhaité témoigner de sa volonté d'être une ville inclusive, ouverte, positive et engagée, particulièrement en luttant contre la stigmatisation et la culpabilisation. Il a également été rappelé que la santé mentale est à la fois une responsabilité individuelle et sociétale, pour laquelle l'expérience et l'expertise des territoires doivent être reconnues et valorisées.

Pour plus d'informations, cliquez ici

LA VILLE DE PARIS A ADOPTÉ SON NOUVEAU PLAN PARISIEN POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE LA VILLE DE PARIS A ADOPTÉ SON NOUVEAU PLAN PARISIEN POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE.

Avec son nouveau Plan parisien santé environnement voté au Conseil de Paris de novembre, la Ville accélère ses actions pour **protéger la santé de ces citoyens dans** leur quotidien, à travers un environnement favorable. Un premier Plan Paris santé environnement (PPSE 1) voté en 2015 a posé les fondements de la protection de la santé des parisiens à travers leur environnement. Il a fait l'objet d'un bilan et d'une révision, lancée en mars 2023 à l'occasion des Assises de la santé environnementale. Ce second Plan s'appuie sur les progrès réalisés depuis 7 ans et une réflexion sur les besoins persistants ou naissants en matière de santé environnementale, comme le changement climatique, les maladies émergentes ou les nouveaux polluants. Il est aussi le fruit de dix-huit mois de concertation auprès des acteurs institutionnels, du terrain et des habitants. Il porte une ambition exigeante pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, se fonde sur des connaissances scientifiques solides et s'attaque aux inégalités sociales et territoriales encore profondes. Il est construit autour de trois principes clés : lutter contre les inégalités sociales territoriales et environnementales de santé ; agir prioritairement aux périodes les plus sensibles de la vie et notamment pendant les 1 000 premiers jours de l'enfant ; s'appuyer sur les habitants, acteurs et experts scientifiques pour que les actions soient les plus efficaces et pertinentes possibles.



Le Plan propose **45 actions** pour permettre aux habitants de naitre, grandir et vieillir en bonne santé, de respirer dans un environnement apaisé, de mieux se nourrir, bouger, se soigner, et d'agir facilement pour améliorer ce qui dans leur environnement et leur quotidien est bénéfique à leur santé, y compris dans leur logement. Il vise aussi à mettre **la santé dans toutes les politiques**, par exemple pour que tous les projets urbains intègrent les préoccupations de santé dès leur conception dans le contexte de dérèglement climatique. Il s'appuie pour la première fois sur la notion Une Seule Santé (One Health) qui part du principe que la santé des végétaux et de la nature, celle des animaux et celle des humains sont étroitement liées.

Pour consulter la synthèse, cliquez ici

### 🦰 L'ACADÉMIE DE L'OMS INAUGURÉE À LYON, LE 17 DÉCEMBRE DERNIER.

Le président de la République, Emmanuel Macron, a participé, aux côtés de Tedros Adhanom Ghebreyesus directeur général de l'OMS -, à l'inauguration de l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé, située dans le Biodistrict de Gerland à Lyon : un centre d'enseignement d'excellence, pour former les soignants du monde entier aux dernières avancées de la médecine et se préparer aux prochaines urgences sanitaires. Les besoins de formation en santé sont immenses. L'OMS estime qu'il manque 18 millions de personnels de santé. L'Académie de l'OMS est destinée à devenir la structure de formation de référence au niveau mondial en matière de santé publique et a pour objectif de former 16 000 personnes par an et 3 millions d'ici 2028. La Ville de Lyon s'est engagée activement aux côtés de l'OMS en apportant un soutien financier significatif pour la réalisation de cette académie unique. Ce partenariat illustre à la fois l'ancrage local et l'ambition internationale de la Ville, comme un acteur de la santé globale. L'Académie de l'OMS se veut un centre d'excellence pour former les professionnels de santé de demain.

Dotée d'infrastructures modernes et de technologies de pointe, comme la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle ou des plateformes numérique, elle proposera des programmes de formation adaptés aux défis contemporains, dans six langues (anglais, arabe, français, chinois, espagnol, russe) : prévention des pandémies, amélioration de la couverture sanitaire universelle, et renforcement des compétences des travailleurs de santé, notamment dans les pays en développement. L'Académie de l'OMS porte une ambition mondiale : celle d'accélérer l'accès à des soins de qualité pour tous et partout. Elle met à disposition des savoirs et des compétences accessibles afin de répondre aux besoins de santé les plus urgents de notre époque. Avec cette académie, Lyon s'affirme comme une ville engagée dans les grands enjeux de santé publique. L'inauguration du 17 décembre, en présence du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, et d'Emmanuel Macron, symbolise une vision partagée : celle d'un futur où la santé est au centre des priorités mondiales.

## « HEALTH ECONOMIC ASSESSMENT TOOL (HEAT) FOR WALKING AND FOR CYCLING ».

L'OMS a publié une mise à jour du guide utilisateur « Health economic assessment tool (HEAT) for walking and for cycling » qui résume les orientations et les outils pratiques développés pour les évaluations économiques des effets du vélo et de la marche sur la santé. Il comprend : la méthodologie pour l'évaluation économique des infrastructures et des politiques de transport par rapport aux effets de la marche et du vélo sur la santé ; des analyses systématiques de la littérature économique et sanitaire ; et des orientations sur l'application de l'outil d'évaluation économique de la santé (HEAT) pour la marche et le vélo et les principes qui le sous-tendent. Outre les avantages pour la santé que représentent la marche et le vélo, l'outil prend également en compte leurs effets quant aux accidents de la route et à la pollution de l'air, ainsi que leurs effets sur les émissions de carbone.

L'outil peut être utilisé pour plusieurs types d'évaluation, par exemple pour évaluer les niveaux actuels (ou passés) de la pratique du vélo ou de la marche, afin de montrer la valeur de l'utilisation du vélo ou de la marche dans une ville ou un pays ; pour évaluer les changements dans le temps, par exemple en comparant des situations avant et après, avec ou sans mesures prises, ou un scénario A par rapport à un scénario B ; et pour évaluer des projets nouveaux ou existants, y compris en calculant les ratios avantages-coûts. Le HEAT peut être utilisé comme un outil autonome ou pour contribuer à des évaluations économiques plus complètes ou à des évaluations prospectives de l'impact sur la santé.

Pour accéder au guide (en anglais), cliquez ici

# **X**

# L'OMS/EUROPE ALERTE SUR L'ÉVOLUTION INQUIÉTANTE DE L'OBÉSITÉ INFANTILE À LA SUITE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19.

Les résultats de la période 2022-2024 présentés dans « WHO European Chilhood Obesity Surveillance Initiative (COSI). A brief review of results from round 6 of COSI » révèlent des tendances préoccupantes en ce qui concerne la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants âgés de 7 à 9 ans, et ce dans toute la Région européenne de l'OMS. Les données ont été recueillies dans 37 pays et concernent environ 470 000 enfants : 25% des enfants âgés de 7 à 9 ans sont en surpoids, et 11% sont obèses ; 27% des garçons sont en surpoids et 13% sont obèses, contre respectivement, 23% et 9% pour les filles.

Cette revue des résultats qui, pour la première fois depuis la pandémie de Covid-19, fait le point sur la situation en matière de surpoids et d'obésité chez l'enfant, souligne l'impérieuse nécessité d'appliquer des politiques plus efficaces pour protéger les enfants de ce problème qui prend de l'ampleur. « Malgré des efforts soutenus et des discussions à haut niveau, la prévalence de la surcharge pondérale et de l'obésité chez les enfants de cette tranche d'âge reste alarmante. Les intérêts commerciaux qui entravent les processus décisionnels et retardent la mise en œuvre de politiques efficaces et salutaires constituent une problématique de taille. Il est prouvé que les politiques telles que les restrictions obligatoires au marketing d'aliments peu sains et l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires sur le devant de l'emballage sont des outils efficaces pour faire reculer l'obésité infantile. Il est urgent d'intervenir dans tous les pays de la Région européenne de l'OMS pour préserver la santé de la prochaine génération, aujourd'hui et demain », docteur Kremlin Wickramasinghe, conseiller régional de l'OMS/Europe pour la nutrition, l'activité physique et l'obésité.

Pour accéder à la revue des résultats, cliquez ici



#### DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA LUTTE ANTITABAC DANS LA RÉGION EUROPÉENNE.

L'OMS/Europe a publié une nouvelle série d'outils qui présente la situation des pays de la Région européenne de l'OMS dans la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Ces outils se fondent sur les données du dernier rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme de 2023 et révèlent les succès et les revers de la lutte antitabac de la Région européenne de l'OMS. « Bien qu'il soit quasi-unanimement reconnu que le tabagisme est l'une des principales causes de décès et d'invalidité dus à des maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et les affections respiratoires chroniques, les politiques de nombreux pays de la Région européenne de l'OMS ne sont pas assez strictes pour protéger la santé de la population contre le tabagisme », docteur Gauden Galea, conseiller stratégique auprès du directeur régional et responsable de l'Initiative spéciale sur les MNT et l'innovation au sein de l'OMS/Europe. Selon les dernières estimations de l'OMS, 179 millions d'adultes et 4 millions d'adolescents européens âgés de 13 à 15 ans consomment du tabac. « La forte prévalence du tabagisme est entretenue par la puissante influence de l'industrie du tabac, par des tactiques de marketing agressives et par les lacunes des politiques en vigueur. Si nous n'agissons pas, notre Région aura, d'ici à 2030, le taux de tabagisme le plus élevé au monde. Nous avons donc besoin de meilleures politiques et de mesures efficaces et rapides pour mettre un terme à cette évolution inquiétante, et inverser la tendance », docteur Galea. Ces nouveaux outils sont précieux pour les décideurs et les acteurs de la lutte antitabac, qui peuvent exploiter les statistiques les plus récentes de l'OMS pour promouvoir des politiques de santé plus rigoureuses et adapter au contexte national les mesures recommandées par l'OMS.

Pour accéder aux outils, cliquez ici



#### « GLOBAL SPENDING ON HEALTH: EMERGING FROM THE PANDEMIC ».

Le nouveau rapport mondial de l'OMS montre que les dépenses publiques de santé moyennes par habitant ont diminué en 2022 par rapport à 2021, quels que soient les revenus des pays. Le rapport a été publié dans le cadre de la campagne de « l'Universal Health Coverage Day ». Les dépenses publiques sont cruciales pour parvenir à la couverture sanitaire universelle (CSU). Ne plus en faire une priorité peut avoir des conséquences désastreuses, dans un contexte où 4,5 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès aux services de santé essentiels et où 2 milliards de personnes font face à des difficultés financières en raison des coûts de santé. L'OMS appelle les dirigeantes et dirigeants à faire de la CSU une priorité nationale et à mettre fin à la paupérisation due aux dépenses de santé d'ici à 2030.

Parmi les stratégies efficaces qui permettent de renforcer la protection financière, on peut citer la réduction ou la suppression des tickets modérateurs pour les personnes qui en ont le plus besoin, y compris les personnes à faible revenu ou atteintes de maladies chroniques; l'adoption de lois visant à protéger les gens contre la paupérisation due aux dépenses de santé; et la mise en place de mécanismes de financement de la santé par des fonds publics afin de couvrir l'ensemble de la population. Les dépenses publiques doivent financer un ensemble abordable de services de santé essentiels – de la promotion de la santé à la prévention, au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs – en suivant une approche fondée sur les soins de santé primaires.

Pour consulter le rapport (en anglais), <u>cliquez ici</u>

# LES ACTUALITÉS DE LA DGS ET DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

# 22

# 🖊 LE POINT SUR « PRÉVALENCE DU TABAGISME EN FRANCE HEXAGONALE EN 2023 PARMI LES 18–78 ANS ».

Santé publique France a consacré une nouvelle édition de « Le point sur... » sur les résultats de l'édition 2023 de l'Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) menée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). Le tabac reste en France la première cause de mortalité évitable, avec environ 75 000 décès attribuables en 2015, soit 13% des décès. Le troisième Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027 et la Stratégie décennale de lutte contre les cancers publiée en 2021 ont réaffirmé l'objectif de parvenir à la première génération sans tabac d'ici 2032, c'est-à-dire atteindre moins de 5% de prévalence de tabagisme à l'âge adulte pour les générations nées à partir de 2014.

Une baisse d'ampleur inédite de la prévalence du tabagisme quotidien a été observée en France entre 2016 et 2019 (de 29,4% à 24%), faisant suite à la mise en place du premier PNLT 2014-2019. La prévalence du tabagisme s'est en suite stabilisée. La crise sanitaire, sociale et économique liée à la Covid-19 a pu jouer un rôle dans l'interruption de la baisse de la prévalence, voire sur la hausse observée dans certaines populations. L'objectif principale de cette étude est d'estimer la prévalence du tabagisme en France hexagonale en 2023 et de décrire son évolution récente.

Pour accéder au numéro, cliquez ici



# JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA : LA PRÉVENTION COMBINÉE, MEILLEUR MOYEN DE LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU VIH.

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida du ler décembre, le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins et Santé publique France ont rediffusé la campagne sur la prévention combinée « Tout le monde se pose des questions sur la sexualité ». Cette campagne a pour objectif d'informer sur la diversité et la complémentarité des outils de protection et de dépistage (préservatif, PrEP, TPE, TasP, vaccination contre les IST, dépistage) et d'inciter à y recourir. Santé publique France a également publié un BEH thématique portant sur certains dispositifs qui viennent renforcer la lutte contre le VIH. Le nombre de personnes vivant avec le VIH sans être diagnostiquées est estimé à 10 756. Cependant, malgré un nombre croissant de dépistages depuis plusieurs années, atteignant en 2023 son plus haut niveau avec près de 7,5 millions de sérologies réalisées, 43% des infections à VIH ont été découvertes à un stade tardif de l'infection. Or une diagnostic posé tôt permet de recourir aux traitements antiviraux, dont l'effet préventif permet de vivre en bonne santé, sans développer le sida et sans risque de transmettre le virus.

Dans son dernier bulletin national « Surveillance du VIH et des IST bactériennes en France en 2023 », Santé publique France a estimé l'incidence du VIH en France en 2023, à 3 650 personnes contaminées par le VIH. Le nombre total de personnes contaminées chaque année a ainsi diminué sur la période 2012-2021, essentiellement en lien avec une diminution chez les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes. À l'inverse, cette diminution ne se retrouve pas chez toutes les personnes et les populations les plus exposées au VIH. Le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité VIH en 2023 a, quant à lui, été estimé à près de 5 500. Ces personnes ont été contaminées pour la moitié d'entre elles plus de 2 ans auparavant.



Pour accéder au numéro, cliquez ici

# SANTÉ PUBLIQUE FRANCE A PUBLIÉ LES RÉSULTATS D'UNE PREMIÈRE EQIS.

Santé publique France a publié les résultats d'une première EQIS (évaluation quantitative des impacts sur la santé) ayant estimé les bénéfices sanitaires associés au développement des espaces verts urbains et des mobilités actives (marche et vélo notamment), ainsi qu'à la réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air, au bruit des transports et la chaleur. Menée en collaboration avec trois métropoles - Métropole européenne de Lille, Montpellier Méditerranée Métropole et Métropole Rouen Normandie - cette étude confirme que des actions ambitieuses sur chacun de ces déterminants environnementaux se traduiraient par des impacts positifs sur la santé. Ces actions essentielles dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité contribuent également à protéger la santé des populations actuelles et futures.

#### Focus sur quelques résultats :

- En végétalisant davantage, la mortalité pourrait être réduite de 3 à 7% selon la métropole, soit de 80 à 300 décès par an.
- Si chaque habitant de 30 ans et plus **marchait** 10 minutes de plus chaque jour de la semaine, la mortalité pourrait diminuer de 3%, soit de 100 à 300 décès par an selon la métropole.
- Si chaque habitant de 30 ans et plus **faisait 10** minutes de vélo de plus chaque jour de la semaine, la mortalité pourrait diminuer de 6%, soit de 200 à 600 décès par an selon la métropole.
- Concernant la pollution de l'air, en respectant la valeur recommandée par l'OMS concernant l'exposition aux particules fines PM, la mortalité pourrait diminuer de 7 à 12% selon la métropole, soit de 300 à 1 000 décès par an.
- Respecter les valeurs guides recommandées par l'OMS quant au bruit associé aux transports permettrait, dans chaque métropole, d'améliorer le sommeil de plusieurs milliers de personnes par an.
- L'exposition à des températures très élevées a été responsable de 1% de la mortalité observée durant l'été, soit de 35 à 90 décès par an selon la métropole.

Les résultats de cette EQIS permettent d'évaluer les bénéfices sanitaires de différents scénarios impliquant des actions concrètes, à destination des collectivités. Ces conclusions sont à mettre en rapport avec l'ensemble des actions déjà entreprises par celles-ci dans le sens d'une amélioration des pratiques d'aménagement des territoires urbains et périurbains. Les politiques publiques visant à augmenter le nombre d'espaces verts urbains, promouvoir les mobilités actives (marche et vélo), améliorer la qualité de l'air, et réduire le bruit des transports et la chaleur en ville se traduiraient annuellement par des bénéfices importants pour la santé de l'ensemble des habitants de chaque métropole, en termes de mortalité, de morbidité, de recours aux soins et de gêne.

## SANTÉ PUBLIQUE FRANCE PUBLIE DE NOUVEAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ENABEE.



En croisant les points de vue des parents et des enseignants, les résultats de l'étude (menée auprès d'enfants de 3 à 11 ans, scolarisés en maternelle ou en élémentaire en France hexagonale) montrent qu'un peu plus de 8% des enfants, scolarisés en maternelle ont au moins une difficulté de santé mentale probable (1,8% présentent des difficultés émotionnelles, 5,9% présentent des difficultés oppositionnelles, 1,9% présentent des difficultés d'inattention/d'hyperactivité), impactant leur vie quotidienne.

Des analyses complémentaires sont prévues pour identifier les facteurs associés à ces difficultés relatifs par exemple à l'environnement de vie de l'enfant, à sa santé ou celle de ses parents. Toutefois, ces résultats confirment qu'il faut dès la petite enfance - période critique du développement des enfants - renforcer les compétences psychosociales qui seront des leviers à mobiliser au bénéfice de la santé mentale. Cet objectif fait partie de la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales de tous les enfants et jeunes lancée en 2022. Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique générale sur la santé mentale - grande cause nationale 2025, visant notamment à promouvoir une bonne santé mentale et prévenir l'apparition de troubles. Le renouvellement à intervalles réguliers de cette étude conduite par l'Agence permettra de suivre les évolutions des indicateurs de bien-être et de santé mentale des enfants au cours du temps et d'éclairer les décisions publiques nécessaires à la création, dès le plus jeune âge, d'environnements de vie favorables à leur épanouissement.

Pour accéder à l'enquête, <u>cliquez ici</u>

# LES ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS

# APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

Pour la 3e année consécutive, l'INCA finance des installations et actions visant à « faire des lieux d'accueil des publics jeunes – et en particulier des écoles, collèges, lycées et universités - des lieux qui tendent vers un objectif de réduction, voire de suppression des expositions aux facteurs de risque évitables de cancers ». L'exposition solaire est mise en avant parmi les facteurs de risque dans les éléments de contexte mis à disposition par l'INCA. Les collectivités peuvent donc candidater avec un projet de prévention solaire. Par exemple, en développant des espaces ombragés (préau, toiles d'ombrages, plantation d'arbres, etc.) et en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, information, formation, etc. dans le cadre de cet appel à projets, la Sécurité Solaire, centre collaborateur de l'OMS pour l'éducation solaire, vous propose son expertise et ses capacités d'action, en particulier pour : conseiller sur les solutions techniques pour réduire l'exposition aux UV (Axes 1 & 2 de l'Appel à projet); évaluer la réduction des risques liée aux installations envisagées (Axes 1 & 2 de l'Appel à projet) ; intégrer au projet une composante « promotion de la santé » (Axe 3 de l'Appel à projet). Date limite : 4 février -

#### Pour en savoir plus, cliquez ici

L'appel à communications et à contributions de l'édition 2025 du congrès de la SFSP, qui est organisée avec le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale, est ouvert. La thématique centrale du congrès sera la « santé mentale publique ». Pour répondre aux besoins formulés par les participant.e.s des éditions précédentes, il a été ajouté à la possibilité habituelle de soumettre une proposition de « communication orale » et de « communication affichée », de nouveaux formats de contribution : symposium, atelier et découverte « Concept, approche, outil et méthode ». Toutes les informations relatives à la soumission de propositions sont disponibles dans le document même de l'appel à communications ainsi que sur le site du congrès. Un guide d'aide à la rédaction et à la soumission des résumés est disponible en ligne. La soumission des propositions de communication de contribution est possible jusqu'au 7 février 2025.

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>

L'AAP 2024-2025 du Programme national pour l'alimentation « Vers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) » est ouvert jusqu'au 08 janvier 2025. Il comprend 3 volets : l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux, le développement d'actions innovantes pour l'alimentation et l'essaimage à grande échelle de démarches exemplaires.

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>

# ÉVÈNEMENTS.

Les cafinaires What Health se poursuivent en 2025, un vendredi par mois de 09h à 10h. Save the date! Au programme > Vendredi 17 janvier : Ooone health pour les collectivités : par où commencer ? Animation par SinonVirgule ; Vendredi 7 février : Cagnes-sur-Mer : Une coulée verte et bleue en cœur de ville pour le bien-être et la sécurité des habitants ; Vendredi 21 mars : La santé comme levier de sensibilisation des élus dans un projet de territoire - SCOT de l'Agglomération Tourangelle ; Vendredi 16 mai : L'AMI, étape indispensable pour ancrer les enjeux santé environnement dans les pratiques des communes du Havre Seine Métropole ; Vendredi 20 juin : Juvignac : de la ville fonctionnelle à la ville relationnelle - une mise en pratique inspirante. Si vous aussi, vous souhaitez partager vos actions et actualités en santé environnementale lors d'un prochain cafinaire What Health, contacter Stéphanie Favre: territoireenvironnement-sante@cerema.fr

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u> Pour vous connecter, <u>cliquez ici</u>

# ACCÈS AUX SOINS.

L'Igas a publié le rapport « Le financement de la prévention primaire dans les établissements de santé ». Ce dernier propose la mise en place d'un financement des actions de prévention primaire. Il est en effet établi que la prévention a un impact majeur sur la réduction de la mortalité et de la morbidité évitables, compte tenu de l'incidence des facteurs liés au comportement sur la santé et que les établissements de santé constituent un maillon essentiel au côté des autres acteurs, notamment des professionnels de santé libéraux, pour développer la prévention. Le rapport propose également le financement d'actions inspirées de celles déployées en Grande-Bretagne en les centrant sur le tabac, l'alcool, l'alimentation et l'activité physique.

Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>

# ACTIVITÉS PHYSIQUES.

L'Académie nationale de médecine a publié le rapport « Améliorer la pratique des activités physiques, du sport et réduire la sédentarité à l'école, un enjeu de santé publique ». En France, la pratique de l'activité physique par les enfants et adolescents est nettement insuffisante, alors que leur niveau de sédentarité ne fait que s'aggraver. Le manque d'activité physique croit avec l'avancée en âge, surtout chez les jeunes filles et les élèves d'établissements situés en zones défavorisées. La sédentarité, autre comportement à risque pour la santé, affecte tout particulièrement les enfants et adolescents qui passent en moyenne 3 à 4h30 par jour devant un écran. Les états d'inactivité et de sédentarité des enfants et adolescents français constituent des environnements à risque de surpoids, obésité, maladies cardio-métaboliques à court ou long terme, affectant ainsi le bienêtre, la qualité de vie et la santé à l'âge adulte. Cette situation a été récemment aggravée par la pandémie de COVID-19 qui par les restrictions imposées de pratique d'activité physique a créé un environnement favorable au développement du surpoids et de l'obésité. Modifier les comportements des jeunes afin d'augmenter le niveau d'activité physique et réduire leur sédentarité est donc plus que jamais une priorité de santé publique. Même si le rôle des parents est fondamental, l'école et l'environnement périscolaire tiennent une place importante pour changer le comportement des enfants et adolescents. C'est pourquoi l'Académie nationale de médecine recommande de pérenniser les mesures déjà mises en place, renforcer la place de l'EPS (en accordant une attention toute particulière aux jeunes filles, enfants en surpoids ou obèses), sensibiliser tous les enseignants à la lutte contre la sédentarité, impliquer les parents pour promouvoir les déplacements actifs vers l'école. Enfin, une attention toute particulière doit être portée sur la mise en place de programmes d'activité physique adaptés pour les enfants et adolescents en situation de handicap.

#### Pour accéder au rapport, cliquez ici

 L'Agence nationale du sport a publié son rapport d'activités 2023 et insiste sur deux réussites sur le plan territorial : l'impact social des interventions et le plan 5 000 terrains de sport.

Pour accéder au rapport, cliquez ici

# **ADDICTIONS.**

• La Fédération Addictions propose une formation « Intervenir en milieu festif sans se former, c'est prendre le risque d'être mal perçu et inefficace », les 29 et 31 janvier 2025. Cette formation abordera les fonctions sociales de la fête, les différents contextes et posture d'intervention, les outils spécifiques et les partenariats nécessaires, de la free party aux soirées étudiantes, et de l'usage de substances aux autres pratiques à risques.

#### Pour plus d'informations, cliquez ici

• La campagne de prévention alcool « Défi de janvier – Dry January » portée par la société civile revient en 2025 pour sa 6e édition. Pour la première fois, une étude menée en France atteste des effets positifs durables pour les personnes ayant relevé le Dry January – Défi en janvier 2024 (en 2024, 61% des consommateurs d'alcool connaissaient l'initiative et plus de 4,5 millions de personnes ont relevé le défi, selon les premiers résultats de l'étude JANOVER menée par Le Vinatier – Psychiatrie universitaire Lyon Métropole et ses partenaires avec le soutien de l'Institut national du cancer).

Pour consulter l'étude, cliquez ici

# **ALIMENTATION.**

L'INSERM a réalisé l'exposition « La santé dans notre assiette » pour faire le point sur les liens entre nutrition et santé. 13 panneaux sont mis à disposition des structures qui accueillent du public pour découvrir ce qu'est une alimentation saine, l'impact de la nutrition sur la santé, les comportements alimentaires à adopter et comment les chercheurs travaillent à améliorer notre nutrition afin de diminuer le risque de développer certaines maladies et améliorer notre qualité de vie.

#### Pour plus d'informations sur l'exposition, <u>cliquez ici</u>

 « Additifs alimentaires et risque de cancers: quels liens? ». Émulsifiants, édulcorants, nitrites... les additifs alimentaires sont omniprésents dans les aliments ultra-transformés, les sodas et autres produits industriels. Existe-t-il un lien entre leur consommation et le risque de développer un cancer? Voici la thématique du podcast de l'Institut national du cancer « Parlons recherche contre les cancers ».

Pour écouter le podcast, cliquez ici

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Chaire Unesco Alimentations du monde présentent une nouvelle formation en ligne (MOOC) sur les précarités alimentaires. La précarité alimentaire : de quoi s'agit-il ? Pourquoi parler de précarité plutôt que de pauvreté ? Qui est concerné ? Quelles réponses apporter face aux situations de précarité alimentaire? Quels rôles pour les pouvoirs publics et, particulièrement, les collectivités territoriales ? Ce MOOC répond à ces questions en donnant la parole à des agents territoriaux, des représentants de l'État, des acteurs associatifs, des chercheurs et des personnes directement concernées. Inscriptions jusqu'au 04 février 2025. Lancement du Mooc le 13 janvier 2025 et clôture le 07 février

#### Pour plus d'informations sur le MOOC, <u>cliquez ici</u>

La lettre de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté du mois de décembre est dédiée à l'alimentation. Elle revient sur le programme « Mieux manger pour tous », le dispositif « cantines à 1€ », le « plan cantines » en Guadeloupe et met en avant plusieurs initiatives locales et nationales. Via une interview, Hélène Queau, directrice pays Mission France chez Action contre la faim, revient sur le rapport « Droit à l'alimentation : la France doit se mettre à table », paru en octobre 2024.

#### Pour consulter la lettre, <u>cliquez ici</u>

• La déclaration des Assises de la transition agroécologique et de l'alimentation durable vise un plaidoyer sur la participation des territoires aux transitions agricoles et alimentaires. Afin d'enrichir cette déclaration, les territoires et acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable sont appelés à l'illustrer avec leurs propres actions.

Pour consulter la déclaration, <u>cliquez ici</u>
Pour signer la déclaration et/ou partager les actions de votre collectivité en lien avec l'accélération des transitions agricoles et alimentaires, <u>cliquez ici</u>

Le rapport de l'Institut Montaigne « Fracture alimentaire : maux communs, remède collectif » est paru en octobre 2024. À partir d'une analyse collégiale menée au travers de plus d'une centaine d'auditions et d'un groupe de travail mobilisé sur une période de 18 mois, le rapport formule 6 recommandations majeures, chiffrées et testées. Il émet des solutions concrètes et applicables visant à réduire la précarité alimentaire et à guider notre société vers une alimentation plus saine et accessible à tous, en s'appuyant sur des leviers socio-économiques, culturels et géographiques.

#### Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

 La SFSP est signataire d'une lettre ouverte à la Commission européenne qui l'appelle à mettre en œuvre une politique préventive en matière d'alimentation saine et durable dans le cadre de son prochain mandat, incluant la mise en place du Nutri-score et l'interdiction de la publicité pour la malbouffe ciblant les enfants.

#### Pour consulter la lettre ouverte, <u>cliquez ici</u>

Une étude suédoise réalisée sur 70 000 hommes et femmes entre 1997 et 2009, publiée le 09 décembre par la revue Frontiers, met en lumière les effets néfastes de la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés (tous les sodas et boissons aux fruits sucrés, mais pas les jus de fruits purs). Les scientifiques émettent un lien entre la consommation de plus de huit verres de ces boissons sucrées par semaine et le développement de maladies cardiovasculaires comme « l'accident vasculaire cérébral, l'insuffisance cardiaque, la fibrillation auriculaire et l'anévrisme de l'aorte abdominale ». La consommation excessive de soda augmente le risque d'AVC de 19%.

#### Pour accéder à l'étude, cliquez ici

Après plusieurs mois de discussions, la nouvelle version de la Charte alimentaire de l'ARCOM a été signée le 17 décembre, par toutes les parties prenantes : associations de personnes malades et de consommateurs, représentants de l'industrie agroalimentaire, régies publicitaires, annonceurs, plateformes digitales, Les maladies chroniques constituent un enjeu majeur de santé publique : cancers (3,4 millions de personnes prises en charge par l'Assurance maladie en 2021), maladies cardiovasculaires millions), diabète (4,3 millions) encore obésité (10 millions). Ces pathologies, étroitement liées à l'alimentation, sont aujourd'hui responsables de 80% des décès prématurés par maladies non transmissibles. Depuis des années, les alertes se succèdent : Organisation mondiale de la santé, rapports parlementaires, études associatives, tous plaident sans équivoque pour une régulation des publicités en faveur des produits alimentaires considérés comme délétères pour les consommateurs. Plus personne ne l'ignore : l'impact négatif de ce marketing sur la santé, en particulier des plus jeunes, est avéré. La nouvelle charte doit impérativement être à la hauteur des enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. C'est l'objet même de cette charte qui nous engage collectivement.

### Pour plus d'informations, cliquez ici

# **BRUIT.**

La pollution sonore est responsable de difficultés de lecture chez quelque 550 000 enfants européens. C'est l'alerte donnée par un rapport de l'Agence européenne de l'environnement. L'étude porte sur les 27 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse. L'agence estime en outre qu'un habitant sur cinq de l'UE est exposé à du bruit dont le niveau est néfaste pour sa santé. « Plus de 20% de la population de l'Union européenne, y compris les enfants, vit dans des zones où les niveaux de bruit de la circulation sont nocifs pour la santé », prévient l'agence dans son rapport. « Dans de nombreuses zones urbaines, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, atteignant 50% ». Vivre dans une zone affectée par le bruit des transports est associé à un risque accru de développer un large éventail de problèmes de santé, notamment des maladies cardiovasculaires et mentales, écrit l'AEE, qui estime que la pollution sonore est « l'un des facteurs environnementaux les plus nocifs pour la santé en Europe après la pollution de l'air ». Chez les moins de 18 ans, elle peut entraîner des troubles cognitifs et être liée à de l'anxiété. Parmi les 550 000 cas de troubles de la lecture causés par le bruit des transports, la majorité (84%) est due au trafic routier, en particulier dans les zones urbaines, 15% au trafic ferroviaire et 1% au transport aérien. En outre, ces bruits sont responsables de près de 60 000 cas de troubles du comportement par an dans les pays étudiés, principalement chez des enfants vivant en zones urbaines, relève l'AEE.

Pour accéder à l'étude, <u>cliquez ici</u>

# COLLECTIVITÉS LOCALES.

Le conseil national des villes a publié l'avis « Penser le bien-être en santé dans les QPV : l'Habitant comme acteur clé ». L'accès à la santé demeure une préoccupation croissante et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui se retrouvent souvent dans des situations de déserts médicaux, alors même que les inégalités sociales et environnementales de santé qu'ils subissent, exposent davantage sa population et exacerbent ses besoins, et que le taux de renoncement à la santé y est plus important. Depuis 2016, la santé est une politique publique portée dans le cadre réglementaire de la stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement et dont la déclinaison s'appuie sur de nombreux acteurs, à des échelons territoriaux divers. La place de l'usager et plus largement la démocratie en santé s'est affirmée comme une démarche à développer dans le déploiement des politiques publiques territoriales de santé, permettant une coopération, favorisant la solidarité et le lien social, et garantissant des décisions coconstruites, efficaces et éthiques.

L'avis du Conseil national des villes comporte treize recommandations opérationnelles qui s'articulent autour de deux axes, un premier sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, et un second qui présente sous forme de leviers des solutions et des actions innovantes qui émergent dans les territoires.

#### Pour consulter l'avis, <u>cliquez ici</u>

Le Baromètre de la communication locale 2024 d'Epiceum et Harris Interactive présenté le 07 novembre à l'AMF révèle que le bouche à oreille, le magazine et le site internet des collectivités constituent « le mix-média » idéal des Français pour s'informer localement. Pour les collectivités, la bonne nouvelle c'est que dans le brouhaha médiatique, elles sont plus que jamais considérées comme des émetteurs « fiables » et « utiles ».

Pour accéder aux résultats du baromètre, cliquez ici

# DONNÉES EN SANTÉ.

 La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié « les dépenses de santé en 2023 ». Ce panorama présente les comptes de la santé, quantification de l'ensemble des dépenses de santé à l'échelle nationale, en analyse les résultats en 2023, et les replace dans une perspective internationale.

#### Pour en savoir plus, cliquez ici

France Assos Santé a publié les résultats définitifs de son enquête exclusive sur les coûts cachés de la santé. Un état des lieux qui alerte dans un contexte de hausse des restes à charge pour 2025. France Assos Santé dénonce la mise à contribution systématique des usagers du système de santé et des patients. Outre le non-respect du principe de solidarité qui sous-tend notre système de protection sociale, ce levier ne constitue nullement une solution pertinente en termes d'économies. En creusant les inégalités d'accès aux soins, il représente même une aberration en termes de santé publique, rapporté au vieillissement de la population, d'un côté, et à l'explosion des maladies chroniques, de l'autre

Pour accéder aux résultats de l'enquête, cliquez ici

### **EAUX.**

• Le rapport « Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine » des inspections générales (IGAS, IGEDD, CGAAER), initialement remis en mai au gouvernement, a fuité et a été publié par le média Contexte. Il a ensuite été officiellement publié. Le rapport met en avant l'échec global de la protection de l'eau potable par rapport aux pesticides et à leurs produits de dégradation.

#### Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u> et <u>ici</u>

 La Coalition Eau, collectif d'ONG françaises du secteur de l'eau et de l'assainissement, a publié un guide méthodologique pour la réalisation du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.
 Ce diagnostic est obligatoire pour les collectivités compétentes sur la distribution d'eau potable.

Pour consulter le guide, <u>cliquez ici</u>
Pour visionner le replay du webinaire de présentation, <u>cliquez ici</u>

 Le Congrès 2024 de la Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE) s'est tenu du 20 au 22 novembre, sur la thématique « Eaux, ville et santé ». Les supports de présentation sont disponibles sur le site de la SFSE et la déclaration finale sera bientôt publiée.

Pour en savoir plus, cliquez ici

# ENFANCE ET JEUNESSE.

• L'Unicef a publié le rapport et la synthèse de la consultation nationale des 6-18 ans 2024 « Enfants et adolescents en souffrance. Privations, déficit de protection et rejet social ». Le rapport de la 6e édition de la Consultation nationale des 6-18 ans analyse les réponses d'environ 20 000 enfants à une centaine de questions concernant leurs droits et leur quotidien, afin de mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, et sur deux sujets spécifiques à cette nouvelle édition : la pauvreté multidimensionnelle et l'exclusion sociale. Cette enquête permet aux enfants et aux adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent, en exerçant leur droit à la participation.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u> Pour consulter la synthèse, <u>cliquez ici</u>

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a publié un rapport sur la place des enfants dans la place public et la nature. Ce dernier alerte sur le fait que les enfants et les adolescents ne sortent pas assez, ce qui peut avoir des conséquences sur leur santé physique et mentale, ainsi que sur leur éducation. En effet, parmi les enjeux soulevés évoqués, le rapport fait état d'un faible investissement de l'activité physique par les enfants et les adolescents, et d'activités pratiquées hors du temps scolaire, qui sont essentiellement des activités d'intérieur et sédentaires. Face à ce constat, le HCFEA préconise de permettre à tous les enfants et adolescents de reprendre les chemins du dehors, en s'appuyant sur une pédagogie de l'ouverture ainsi que sur des espaces publics animés et aménagés pour favoriser les déambulations, les circulations multimodales et la végétalisation.

#### Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u> Pour consulter la synthèse, <u>cliquez ici</u>

L'Injep a publié une synthèse des enseignements de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (2019-2024) du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. En 2019, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a lancé un appel à projets dédié aux jeunes des territoires ruraux. Celui-ci entendait promouvoir des projets visant à construire une représentation positive de la jeunesse en l'associant à la définition des politiques qui la concernent, à faciliter la création d'activités et, enfin, à favoriser l'accès des jeunes à la prévention et à l'offre de soins. Ce rapport propose une analyse transversale de ces dix expérimentations, qui s'appuie sur leurs rapports finaux d'évaluation : l'enjeu est de mettre en perspective les résultats à l'échelle de l'ensemble du programme.

#### Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

Dans le cadre du projet alliance, l'Onaps élabore différentes fiches actions pour accompagner les écoles et les collectivités dans la mise en place d'actions permettant de promouvoir l'activité physique et/ou lutter contre la sédentarité. Une première fiche a été publiée sur les « rues aux enfants, rues pour tous ». Une rue fermée temporairement à la circulation pour laisser place aux enfants leur offrant un espace de jeu sécurisé et libre et une belle occasion pour repenser l'usage de l'espace public et de se (ré)approprier ces lieux partagés. Ces moments favorisent également les rencontres entre les riverains, toutes générations et cultures confondues, dans un esprit de partage et de convivialité. Envie de tenter l'expérience ? Consultez dès maintenant la fiche-action pour découvrir les étapes et les moyens nécessaires à la mise en place de votre propre « Rue aux enfants, rue pour tous ».

Pour plus d'informations, cliquez ici

Claire Hédon, défenseure des droits, & Éric Delemar, défenseur des enfants, ont publié le rapport 2024 sur « le droit des enfants à un environnement sain ». En s'appuyant sur des situations portées à la connaissance de l'institution, d'auditions d'experts et d'une consultation nationale menée auprès de 3 400 enfants, ce rapport est consacré à l'impact de la dégradation environnementale sur les droits des enfants. La dégradation de l'environnement, qui se traduit par le réchauffement climatique, une pollution généralisée et un effondrement de la biodiversité, affecte directement les droits des enfants : leur droit à la santé, à l'éducation, à la dignité. À ces droits, correspondent des besoins essentiels : respirer un air sain, accéder à une eau potable et accéder à une alimentation de qualité. Or les enfants, êtres en cours de développement, sont particulièrement exposés aux risques liés aux dégradations environnementales, qui ont des conséquences sur leur accès à ces ressources vitales. On constate également que certains enfants sont davantage exposés et victimes des dégradations environnementales que d'autres : les inégalités sociales et territoriales accentuent les atteintes au droit à un environnement sain. Face à ce constat, le Défenseur des droits formule 20 recommandations pour garantir un droit à un environnement sain pour les enfants d'aujourd'hui et de demain.

#### Pour accéder au rapport, cliquez ici

 Dans la perspective de la mise en place du service public de la petite enfance, prévue à partir de janvier prochain, l'Observatoire national de la petite enfance a publié son rapport annuel sur caf.fr. Piloté par la Cnaf, en partenariat avec plusieurs institutions productrices de statistiques publiques, il dresse un état des lieux de l'accueil du jeune enfant.

### Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

L'Injep a publié un nouvelle fiche repères sur «l'engagement des jeunes: définitions et usages ». La diversité des approches qui peuvent être employées pour définir l'engagement des jeunes contribue à entretenir un certain flou sémantique. Qu'il s'agisse de qualifier une démarche personnelle en faveur d'une cause (« s'engager pour ») ou une contrainte formelle (« s'engager à »), le recours à la notion d'engagement se fait souvent de manière imprécise. L'objectif est ici d'apporter quelques éléments d'éclairage sur la notion afin de mieux saisir les différentes dimensions qui s'expriment dans l'engagement des jeunes et la manière dont les politiques publiques de soutien à l'engagement s'en emparent.

#### Pour consulter la fiche, cliquez ici

# INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ.

Portée par l'association Solinum, Soliguide est une plateforme qui recense les services essentiels (hébergement, alimentation, santé, etc.) pour les personnes en situation de précarité. Elle permet aux usagers et aux intervenants sociaux de trouver facilement les ressources et services accessibles autour d'eux. L'association propose également des visualisations interactives, Solidata, accessibles gratuitement depuis la plateforme Soliquide. Ces visualisations permettent d'éclairer les spécificités et évolutions d'un territoire au regard des enjeux de l'action sociale et peuvent permettre, par exemple, de réaliser une Analyse des Besoins Sociaux, d'identifier les zones non couvertes sur l'accès à la santé, ou d'anticiper les besoins en fonction des recherches des utilisateurs. Actuellement, Soliguide couvre à 34 départements et continue de s'élargir afin de couvrir progressivement l'ensemble du territoire national.

Pour découvrir le guide, cliquez ici

## MOBILITÉS.

Le Décret nº 2024-1074 du 27 novembre 2024 relatif aux engins de déplacement personnel motorisés et aux cycles, et modifiant le code de la route fait évoluer les obligations d'éclairage. Des feux supplémentaires (feux de position, feux stop, feux de direction) sont autorisés sur le vélo ou le conducteur (les feux obligatoires prévus dans la règlementation doivent être sur le vélo lui-même). Le feu arrière, obligatoire la nuit ou par faible visibilité, ne doit pas clignoter. Il doit rester fixe. Le feu avant clignotant était déjà interdit pour des raisons d'éblouissement des personnes photosensibles, de risques de crise d'épilepsie, et de perte de la perception de la distance. Les catadioptre latéraux oranges ne sont plus obligatoires si les pneumatiques sont munis de dispositifs rétroréfléchissants. Au-delà de la question de l'éclairage : sur les aires piétonnes, les voies vertes, et les zones de rencontre, les cycles peuvent continuer à rouler à deux de front après la chute du jour et/ou à l'approche d'un véhicule voulant les dépasser.

#### Pour en savoir plus, cliquez ici

 L'UFC-Que-Choisir, Rue de l'Avenir, le Club des villes et territoires cyclables et marchables et la FUB s'unissent pour appeler les pouvoirs publics à la nécessité d'investir, au-delà des transports en commun, dans des infrastructures adaptées aux modes actifs. Leur rapport met en évidence que la marche et le vélo répondent à des enjeux environnementaux et sanitaires majeurs.

#### Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

# PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

dans les Établissements Recevant du Public (ERP) » avec le soutien de la Direction Générale de la Santé. Cet outil a pour volonté de donner une approche pédagogique afin de porter à la connaissance des acteurs, des recommandations et conditions d'emploi des procédés de nettoyage et de désinfection des locaux dans les ERP. Ce guide insiste sur la nécessité de limiter la désinfection, selon l'adage « le nettoyage est l'usage, la désinfection l'exception ». Il détaille les cas où elle est recommandée, et les produits ou procédés à privilégier.

#### Pour en savoir plus, cliquez ici

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a publié le rapport « les impacts du plastique sur la santé humaine », compte-rendu de l'audition publique du 17 octobre 2024 et de la présentation des conclusions du 14 novembre 2024. Les effets néfastes de la pollution plastique sur l'environnement sont démontrés scientifiquement et désormais bien connus du grand public. Les impacts des plastiques sur la santé humaine ont fait l'objet de moins de recherches, même si depuis quelques années un nombre croissant d'études scientifiques met en lumière les risques sanitaires qu'ils font courir à la population. Du 25 novembre au ler décembre 20234, s'est tenu en Corée du Sud, le dernier cycle des négociations sur le futur traité international visant à supprimer la pollution plastique. Afin de contribuer aux débats en cours et aux décisions à venir, l'Office, qui s'est déjà beaucoup investi sur le sujet des plastiques, a organisé le 17 octobre 2024 une audition publique, sous forme de deux tables rondes, pour dresser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les impacts des plastiques sur la santé humaine. La première table ronde a traité des voies d'exposition et des effets sur la santé du plastique particulaire. La seconde table ronde s'est intéressée aux effets sur l'être humain des substances chimiques associées aux plastiques.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

# PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.

L'Institut national du cancer a publié le guide « Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagements des territoires, le guide pratique ». Ce document s'adresse en premier lieu aux élus locaux et aux agents œuvrant au sein des collectivités. Il constitue la déclinaison opérationnelle de la brochure « Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires ». Ce guide vise à apporter aux élus, décideurs et financeurs des éléments pour concevoir des politiques publiques dans le domaine et agir pour la prévention des cancers de manière concrète. Il détaille les leviers pour éclairer les décisions stratégiques et mettre en œuvre les politiques de prévention. Pour cela, des fiches pratiques illustrent la manière dont les collectivités peuvent agir efficacement. Ce quide est un document interactif. Il est enrichi de fonctionnalités permettant de naviguer entre les différentes parties et thématiques, d'accéder à des exemples et de consulter des ressources complémentaires.

#### Pour consulter le guide, cliquez ici

• L'Igas a publié le rapport « La prise en compte des preuves scientifiques dans les actions de prévention et de promotion santé ». Dans ce rapport, l'Igas analyse, en premier lieu, la question des preuves de manière globale (comment concevoir et mettre en œuvre des actions et des politiques de prévention et promotion de la santé – PSS, en se fondant sur des preuves scientifiques ?), avant de se pencher sur les actions locales de PPS, qui visent à modifier les comportements néfastes pour la santé.

Pour consulter le rapport, cliquez ici

# **QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.**

• Le HCSP a publié un avis relatif aux valeurs repères d'aide à la gestion de la QAI pour le benzène. Il recommande notamment considérer la VGAI long terme proposée par l'Anses pour les effets hématologiques cancérigènes sans seuil pour un excès de risque de 10-5 comme la Valeur Repère pour l'Air Intérieur (VRAI) pour le benzène, soit 6 µg/m3; et de retenir cette valeur pour la surveillance règlementaire de la QAI dans les ERP (valeur seuil pour laquelle des investigations complémentaires doivent être menées et le préfet de département informé). Cette valeur est actuellement de 10 µg/m3.

Pour en savoir plus, cliquez ici

 Atmo France decrypte la nouvelle directive européenne sur l'air ambiant. Cette dernière fixe notamment des seuils plus ambitieux se rapprochant des valeurs de l'OMS. La Directive doit être transposée en droit français d'ici le 19 novembre 2026.

#### Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u> et <u>ici</u>

 Santé publique France présentera les résultats de « L'estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant, et de ses impacts économiques en France hexagonale, 2016-2019 » lors d'un webinaire le 30 janvier 2025 (14h30-17h).

### Pour consulter le programme, <u>cliquez ici</u> Pour vous inscrire, <u>cliquez ici</u>

 Les webinaires de l'APPA sur l'ozone sont disponibles en replay. « Tout sur l'ozone ! Origine, évolution, réglementation et impacts sanitaires et environnementaux ».

Pour accéder aux ressources, <u>cliquez ici</u> et <u>ici</u> Pour voir les replays, <u>cliquez ici</u> et <u>ici</u>

# **A** SANTÉ DES FEMMES.

• Un nouveau rapport « sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir » a été remis au Gouvernement. L'enjeu de ce rapport est de faire un état des lieux et d'établir des recommandations sur l'angle mort que représentent les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir. Au terme du travail de recherche effectué, après près de 70 auditions et un tour d'horizon européen, il présente 41 mesures pratiques et pragmatiques à mettre en œuvre pour construire une chaîne vertueuse de prévention, de repérage, de sanction, d'accompagnement et de réparation et faire œuvre utile pour la société tout entière.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

### SANTÉ-ENVIRONNEMENT

• Le rapport annuel 2024 du Défenseur des droits, relatif aux droits des enfants est consacré au droit à un environnement sain. Ce rapport est consacré cette année à l'impact de la dégradation environnementale sur les droits des enfants. La dégradation de l'environnement, qui se traduit par le réchauffement climatique, une pollution généralisée et un effondrement de la biodiversité, affecte directement les droits des enfants : leur droit à la santé, à l'éducation, à la dignité.

Pour consulter le rapport, <u>cliquez ici</u>

# **SANTÉ MENTALE.**

Une étude sociologique de l'Ifop sur la santé mentale des jeunes dévoile un mal-être psychologique beaucoup plus présent chez les filles que chez les garçons. En effet, la souffrance psychique chez des jeunes femmes n'a jamais été aussi criante: les indicateurs de vulnérabilité psychologique sont plus élevés chez les filles, que ce soit via l'anxiété (68%, contre 51% chez les garçons), les états dépressifs (55%, contre 40%) mais aussi les pensées suicidaires, deux fois plus fréquentes chez les filles (27%) que chez les garçons (18%); l'estime de soi sur le plan physique est en effet un facteur majeur des pensées suicidaire.

#### Pour plus d'informations, cliquez ici

L'IRDES a dédié son nouveau numéro de « Questions d'économie de la Santé », à la thématique de la santé mentale « Près de 7% de la population a des limitations dans la vie quotidienne à la suite d'un trouble psychique, intellectuel ou cognitif ». Le repérage des personnes avec des limitations psychiques, intellectuelles ou cognitives (Pic) présenté dans ce numéro, est le résultat d'un indicateur construit à partir d'un algorithme issu des données de consommation de soins du Système national des données de santé (SNDS).

Pour consulter le numéro, cliquez ici

# SANTÉ PUBLIQUE.

 France Assos Santé a publié les résultats définitifs de son enquête exclusive sur les coûts cachés de la santé. Un état des lieux qui alerte dans un contexte de hausse des restes à charge pour 2025.

### Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

Une proposition de loi « Pour plus de sport et moins de sucre » a été déposée auprès de l'Assemblée nationale par le député Thierry Sother. Si le député a initié cette proposition de loi, c'est parce que seulement un million de jeunes bénéficie du dispositif Pass'Sport actuellement en place, alors qu'ils pourraient être six millions. L'idée de Thierry Sother est de donner aux plus jeunes, dès 3 ans, le goût pour la pratique sportive. Il ne faut pas que cet été de Jeux Olympiques soit « une parenthèse enchantée » que nous refermons. « On a besoin de construire un pays plus sportif et de donner plus d'accessibilité au sport. » Il propose que le Pass'Sport soit généralisé de 3 à 30 ans, augmenté de 50 à 75 euros, et qu'il soit possible de le cumuler avec des aides locales. Pour les actuels bénéficiaires, il souhaite doubler le montant qui serait de 150 euros.

Pour consulter la proposition, cliquez ici

## SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

L'ANRS Maladies infectieuses émergentes et l'Inserm ont présenté les principaux résultats de l'enquête « contexte des sexualités en France 2023 », mercredi 13 novembre. L'enquête est l'aboutissement d'un travail de cinq années pour collecter les données les plus solides possibles auprès de 32 000 participants et participantes, permettant d'éclairer ces différentes évolutions et de guider les politiques publiques dans le domaine.

Pour accéder aux résultats de l'enquête, cliquez ici

# URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

• Le CNFPT développe son offre de services en Urbanisme favorable à la Santé. Aussi, rendezvous tous les jeudis pour la saison 2 du podcast « Bien dans ma ville », qui interrogera la place des usagers dans la fabrique de la ville. Tous les jeudis, écoutez un expert expliquer pourquoi et comment intégrer les usagers dans l'aménagement de nos villes. Rendez-vous pour un webinaire de clôture, en direct, le 20 mars 2025. Cette offre complète les Rencontres Territoriales (en distanciel, les matins des 29, 30 et 31 janvier, et les rendez-vous mensuels « Webcafés ».

#### Pour plus d'informations, <u>cliquez ici</u>

Publié le 11 décembre, le nouveau rapport de l'Observatoire national du cadre de vie entend proposer aux élus et décideurs locaux des pistes pour un aménagement plus durable guidées par les résultats du dernier baromètre du cadre de vie. Le document met en avant six principes à prendre en compte dans les projets d'aménagement : le lien social favorisé par un cadre bâti; la santé et le confort dans la conception des espaces bâtis ; l'intégration durable de la gestion environnementale dans la conception de l'aménagement (avec notamment la prise en compte des services rendus par les écosystèmes); l'intégration des alternatives dans les politiques de durabilité, notamment en matière de mobilité, de logement, de gestion des déchets, des pratiques de consommation et d'utilisation des ressources naturelles ; l'adaptation des formes urbaines pour réduire la vulnérabilité du bâti et garantir les conditions de confort pour les individus ; la promotion des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Il détaille aussi les facteurs sur lesquels il propose de travailler à partir de différents exemples, notamment en matière d'architecture, de mixité urbaine, de place du patrimoine ou encore d'impact de l'environnement sensoriel et d'insertion de la nature et des espaces verts dans l'habitat.

Pour accéder au rapport, cliquez ici



Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Et nous vous donnons rendez-vous en 2025 !